

Evaluation du SCoT Nord Isère approuvé en 2012

Comité syndical du 7 février 2018



RAPPORT D'ÉVALUATION

Introduction

I-Le SCoT de 2012

Rappel des objectifs du SCoT

- 1- Les constats initiaux
- 2- Les principaux axes du projet

II-Principes méthodologiques retenus pour l'évaluation

- 1- La portée de l'évaluation
- 2- Le périmètre d'analyse retenu
- 3- Approche méthodologique

III-Evaluation de la mise en œuvre

- 1- Les instances du syndicat mixte
- 2- Les moyens techniques
- 3- L'évaluation à travers les indicateurs

LE SCoT DE 2012

1

Rappel des objectifs du SCoT

Les constats initiaux

- Forte attractivité : pression urbaine
- Saturation de certains axes
- Etalement urbain
- Pression pour l'implantation d'activités logistiques
- Dynamique du développement commercial
- Morcellement des espaces naturels et agricoles

Les principaux axes du projet

Axe 1 : Structurer le développement urbain et promouvoir une politique d'habitat responsable et solidaire

Axe 2 : Soutenir l'activité agricole, préserver l'environnement et le cadre de vie des habitants

Axe 3 : Structurer une offre de déplacement durable en lien avec l'armature urbaine

Axe 4 : Valoriser l'économie du Nord-Isère et développer l'emploi et promouvoir une offre commerciale de qualité

Principes méthodologiques retenus pour l'évaluation

2

La portée de l'évaluation

Un SCoT mis en œuvre depuis le 01/01/2013
Une évaluation sur la période allant jusqu'au 31/12/2017

Seuls 23 PLU sont approuvés (sur 93 communes)

Des données statistiques dont l'actualisation est faite sur des pas de temps différents

Approche méthodologique

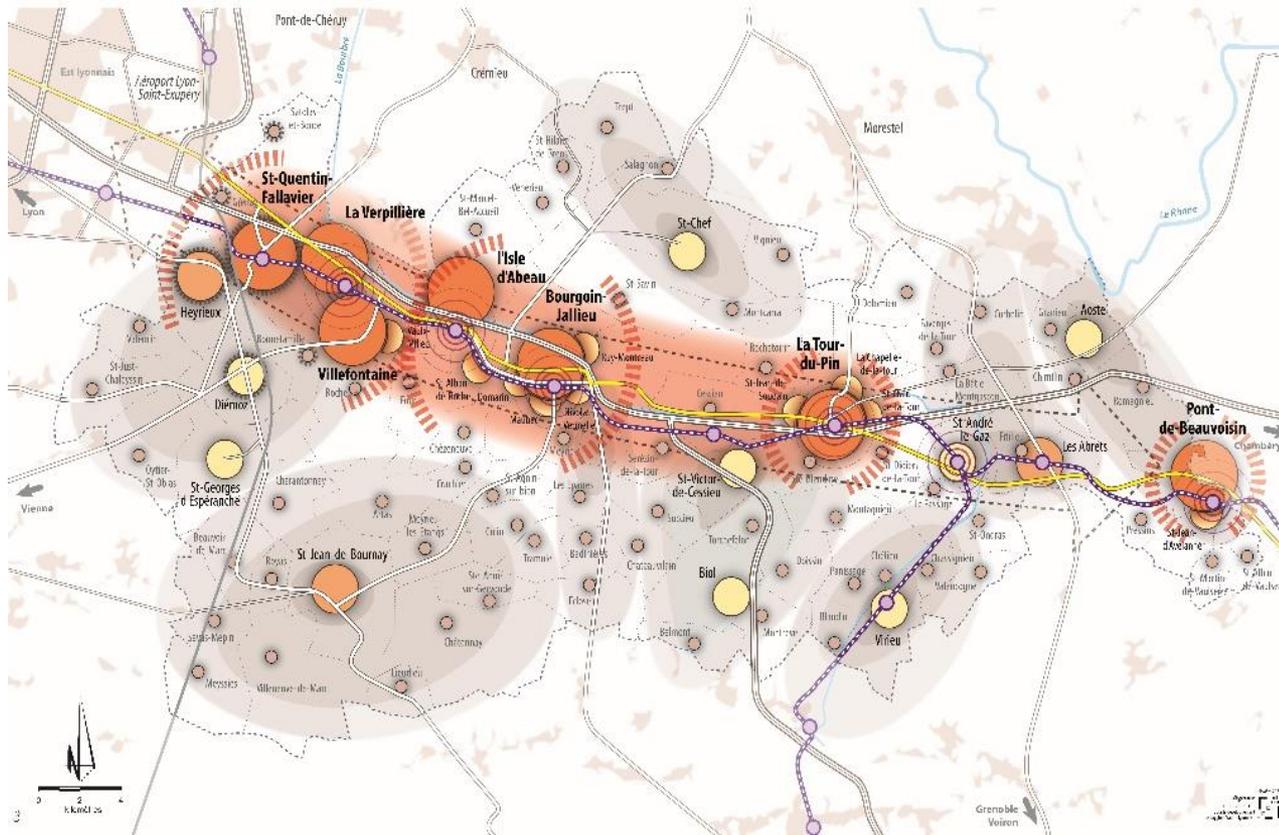
Les indicateurs et l'« état zéro »

- 23 indicateurs retenus
- Un « état zéro » établi selon les indicateurs soit sur une période de référence valable au 1^{er} janvier 2013 ou sur des données moyennées ou tendanciennes (ex : 2008-2012)

Approche méthodologique

L'armature urbaine

■ STRUCTURER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN AUTOUR DES RÉSEAUX DE VILLES ET DE GARES



■ Structurer le développement du territoire

- Conforter l'axe Lyon - Chambéry
- Valoriser la vallée urbaine
- Conforter les pôles urbains
- Structurer le développement des bassins de vie
- Route départementale RD 1006
- Périmètre communal

■ Conforter l'armature urbaine

Typologie des communes :

- Ville-centre
- Commune périurbaine
- Ville-relais
- Bourg-relais
- Village
- Commune contrainte par le P.E.B. et les prescriptions de la DTA

■ Organiser le développement urbain autour d'un réseau de gare ferroviaires

- Gare ferroviaire
- Structurer les quartiers de gare

Evaluation de la mise en œuvre

3

Les instances du syndicat mixte

Les avis du Bureau syndical sur les PLU

- 31 avis émis sur les PLU arrêtés dont 27 favorables, 2 avis réservés et 2 avis défavorables
- 23 PLU approuvés sur 93 communes dont 22 compatibles

54 autres procédures d'urbanisme ont également fait l'objet d'un avis du Bureau

Avis sur des documents de planification à une plus grande échelle

Les moyens techniques

Une équipe de 5 personnes

- 150 réunions techniques la 1^{ère} année de mise en œuvre du SCoT
- Décliner les prescriptions du SCoT dans les projets d'urbanisme locaux
- Proposer un accompagnement adapté aux besoins des communes
- 20 bilans de POS/PLU réalisés sur les capacités d'urbanisation résiduelles
- Assistance pour la rédaction d'environ 20 cahiers des charges pour la consultation de BE en urbanisme
- Une 20aine d'études pré-opérationnelles initiées
- Réalisation de supports pédagogiques, d'études complémentaires, de formation

L'évaluation à travers les indicateurs

Etat des lieux des communes au 31 décembre 2017

Documents d'urbanisme en vigueur	2012	2017
Règlement National d'Urbanisme	2	25
Carte Communale	1	2
Plan d'Occupation des Sols	54	11
Plan Local d'Urbanisme	36	55

23 PLU approuvés mais 22 compatibles

Augmentation des communes au RNU du fait de la caducité des POS

Axe 1

Structurer le développement urbain

Axe 1 Structurer le développement urbain

Ind. 1 : Evolution de la population

> *Consolider l'armature urbaine¹*

	Pop 1999	% pop totale	Pop 2013	% pop totale
Total Ville-Centre	73 299	42,1	83 894	40,6
Total Commune périurbaine	18 021	10,4	21 229	10,3
Total pôles urbains	91 320	52,5	105 123	50,9
Total Ville-Relais	10 721	6,2	12 577	6,1
Total Bourg-Relais	15 463	8,9	19 097	9,2
Total Village	56 531	32,5	69 742	33,8
Total hors pôles urbains	82 715	47,5	101 416	49,1
Total général	174 035		206 539	

Pop 2017	% pop totale
86 210	40,1
22 033	10,2
108 243	50,3
12 807	6,0
19 827	9,2
74 362	34,5
106 996	49,7
215 239	

Sources : INSEE recensements 1999, 2010 et 2014

Si on constate une augmentation du nb d'habitants dans les communes structurantes du territoire, la répartition de la population présente une part de population qui augmente dans les villages et qui tend à baisser dans les pôles urbains. On remarque aussi un rythme de croissance plus faible ces dernières années.

¹ Armature urbaine du SCoT initial

Axe 1 Structurer le développement urbain

Ind. 2 : Répartition géographique des logements construits

> *Structurer le développement résidentiel en s'appuyant en priorité sur les villes-centres*

Typologie communes	2006 - 2012			Obj SCoT	2013 - 2015		
	Part des lgmts commencés	Rythme moyen / an	Différence à l'objectif		Part des lgmts commencés	Rythme moyen / an	Différence à l'objectif
Village	35 %	7,5	+1,5	6	35 %	5,7	-0,3
Bourg-Relais	10 %	7,2	-0,8	8	5 %	3,3	-4,7
Ville-Relais	5 %	4,3	-5,7	10	6 %	5,5	-4,5
Commune périurbaine	11 %	7,3	-0,7	8	13 %	7,4	-0,6
Ville-Centre	39 %	7,0	-5,0	12	41 %	4,5	-7,5

Sources : SIT@DEL 2015

On observe que, sur les 3 premières années du SCoT, les rythmes de construction sont plus faibles que sur la période précédente. Si les villages et les communes périurbaines sont proches des objectifs fixés par le SCoT, les villes-centres, les villes et bourgs-relais sont pour l'instant en retard. Par contre, la répartition des constructions est assez similaire même si on peut déjà voir une légère augmentation dans les pôles urbains.

Axe 1 Structurer le développement urbain

Ind. 3 : Nature des logements construits

> *Diversifier les formes urbaines et l'offre de logements*

	2006 - 2012				Objectifs SCoT		2013 - 2015			
	Habitat individuel, groupé, intermédiaire		Habitat collectif		Habitat individuel, groupé, intermédiaire	Habitat collectif	Habitat individuel, groupé, intermédiaire		Habitat collectif	
Villes-centres et communes périurbaines	1760	35 %	3316	65 %	< 50 %	> 50 %	611	34 %	1186	66 %
Villes-relais et Bourgs-relais	961	78 %	274	22 %	< 65 %	> 35 %	269	65 %	143	35 %
Villages	3210	84 %	607	16 %	< 85 %	> 15 %	1248	94 %	84	6 %
TOTAL	5931	59 %	4197	41 %			2128	60 %	1413	40 %

Sources : SIT@DEL 2015

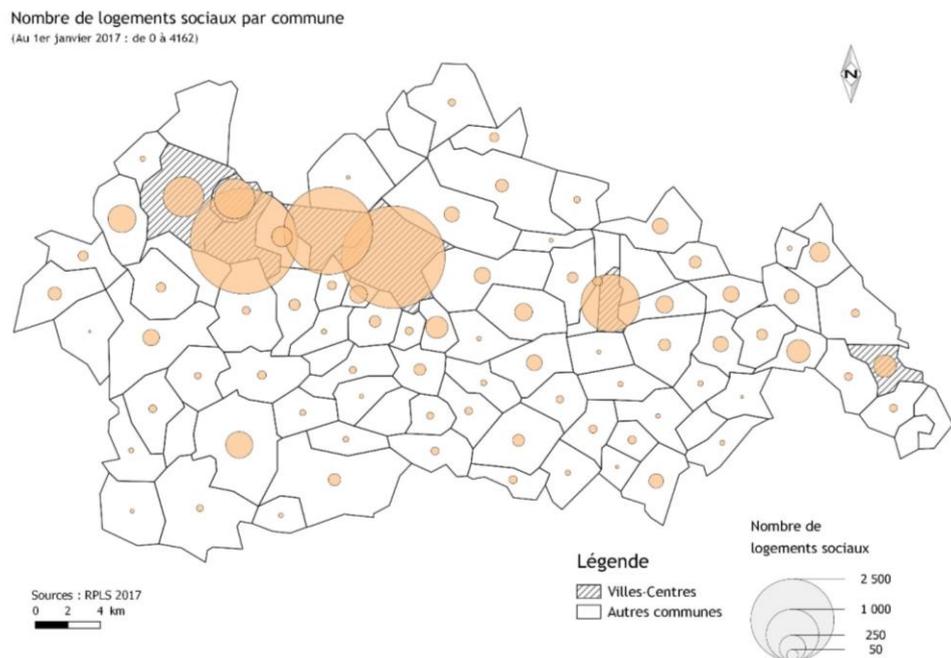
Objectif du SCoT dépassé
 Objectif du SCoT atteint
 Objectif du SCoT non réalisé

Si les pôles urbains se maintiennent dans la répartition demandée par le SCoT, les villes et bourgs-relais s'en rapprochent, ce qui n'est pas encore le cas des villages qui ne favorisent pas encore assez les logements collectifs, mais nous ne sommes qu'au début de la mise en œuvre du SCoT.

Axe 1 Structurer le développement urbain

Ind. 3 : Nature des logements construits

> Diversifier les formes urbaines et l'offre de logements



La majorité des logements sociaux se situent dans les villes-centres. Dans ces dernières, la part des logements sociaux est en baisse.

Sur le territoire, la moyenne est à 16% de logements sociaux sur l'ensemble du parc de logements.
(chiffres INSEE - recensement 2014)

Axe 1 Structurer le développement urbain

Ind. 4 : Part des logements construits à proximité des gares et des arrêts TC

> Faciliter l'accès aux réseaux de transports collectifs

Secteurs gare du SCoT	Commune ¹	2017 (Bâtiment en dur supplémentaire) ²
La Verpillière	La Verpillière	6
	Villefontaine	3
	SS Total	9
L'Isle d'Abeau	L'Isle d'Abeau	12
	St Alban de Roche	7
	SS Total	19
Bourgoin-Jallieu	Bourgoin-Jallieu	42
	Maubec	22
	Domarin	-
	SS Total	64
La Tour du Pin	La Tour-du-Pin	30
	St Clair de la Tour	6
	St Didier de la Tour	1
	SS Total	37
St André le Gaz	St André le Gaz	41
	St Didier de la Tour	-
	Le Passage	-
	SS Total	41
Le Pont de Beauvoisin	Le Pont de Beauvoisin	4
	St Jean d'Avelanne	6
	SS Total	10
TOTAL		+258

^[1] Communes dans le périmètre de 1000m autour des gares
^[2] Sources : BDParcellaire - comparaison avec la version 2013

Le quartier gare de Bourgoin Jallieu a accueilli le plus de nouveaux bâtiments entre 2013 et 2017.

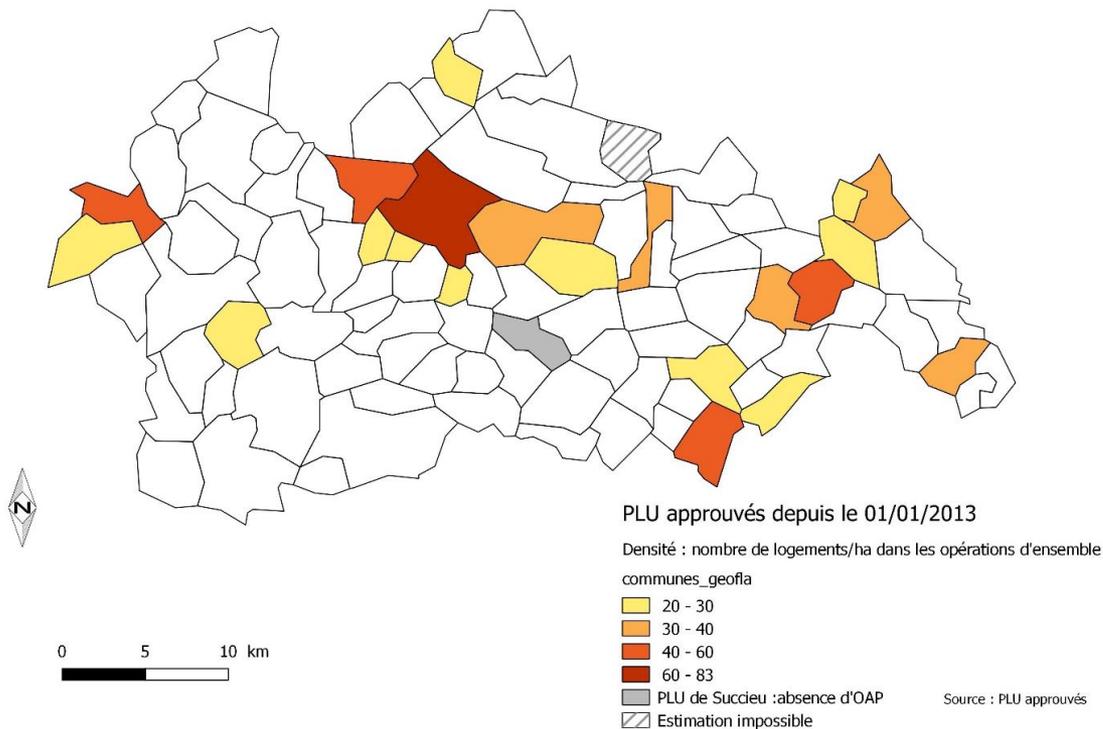
Les communes citées ici représentent près de 40% des logements commencés depuis 2013.

Axe 1 Structurer le développement urbain

Ind. 5 : Densité à l'hectare des opérations nouvelles

> *Encourager les espaces urbains plus compacts*

Densité moyenne sur les opérations d'ensemble au sein des PLU approuvés



Variables en fonction du niveau de l'armature urbaine, cet objectif de densité est atteint sur l'ensemble des communes du SCoT. Il est même dépassé sur certaines communes.

Par exemple, les PLU de Bourgoin-Jallieu ou Fitialieu prévoient des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) relativement denses au sein du tissu urbain existant. Mécaniquement, ce type d'opérations en renouvellement urbain fait augmenter la densité moyenne.

Axe 1 Structurer le développement urbain

Ind. 6 : Insertion paysagère des projets/traitement des entrées de ville

> *Valoriser les espaces urbains*

Atlas photo des entrées et sorties de ville prévu afin de juger du traitement qualitatif de ces zones dans les futurs aménagements réalisés.

Axe 2

Soutenir l'activité agricole, préserver
l'environnement et le cadre de vie des
habitants

Axe 2 Soutenir l'activité agricole, préserver l'environnement et le cadre de vie des habitants

Ind. 7 : Evolution des surfaces artificialisées

> *Maîtriser la consommation foncière et l'étalement urbain*

Les données sont actualisées tous les 6 ans : la version 2018 n'est pas encore disponible.

Ind. 8 : Restitution aux espaces agricoles ou naturels

> *Maintenir durablement les espaces agricoles et naturels*

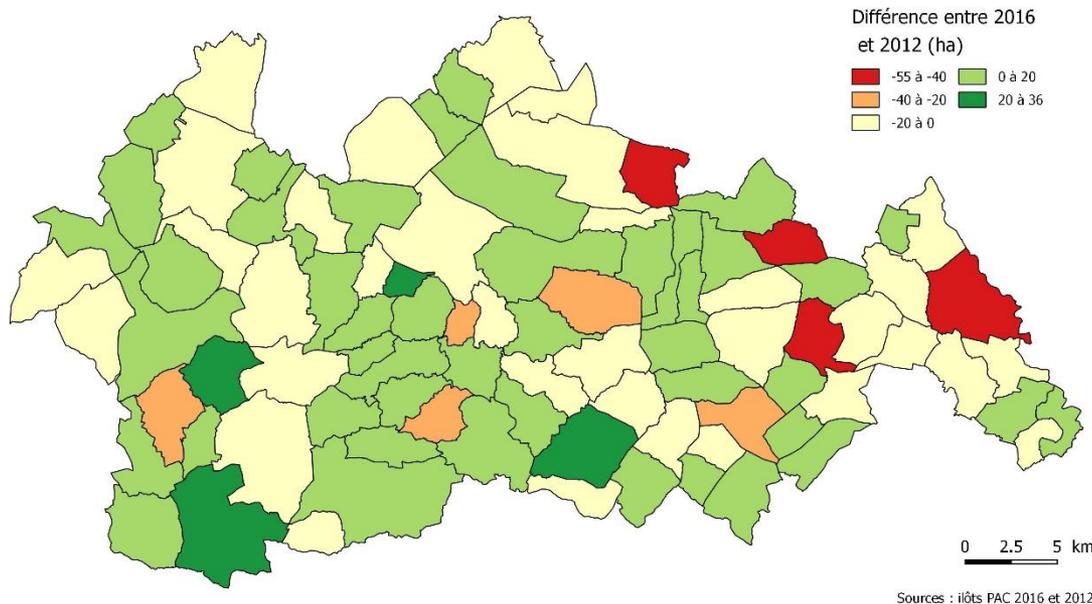
	2013	2014	2015	2016	2017	
Nombre de DU approuvés	3	5	1	3	9	21
Restitutions aux espaces naturels ou agricoles (en ha)	117	281	30	155	323.24	906.24

Les PLU arrêtés sont en cours d'étude pour ajouter les restitutions prévues par les futurs PLU.

Axe 2 Soutenir l'activité agricole, préserver l'environnement et le cadre de vie des habitants

Ind. 9 : Maintien et préservation des espaces et de l'activité agricole

> *Maintenir durablement les espaces agricoles*



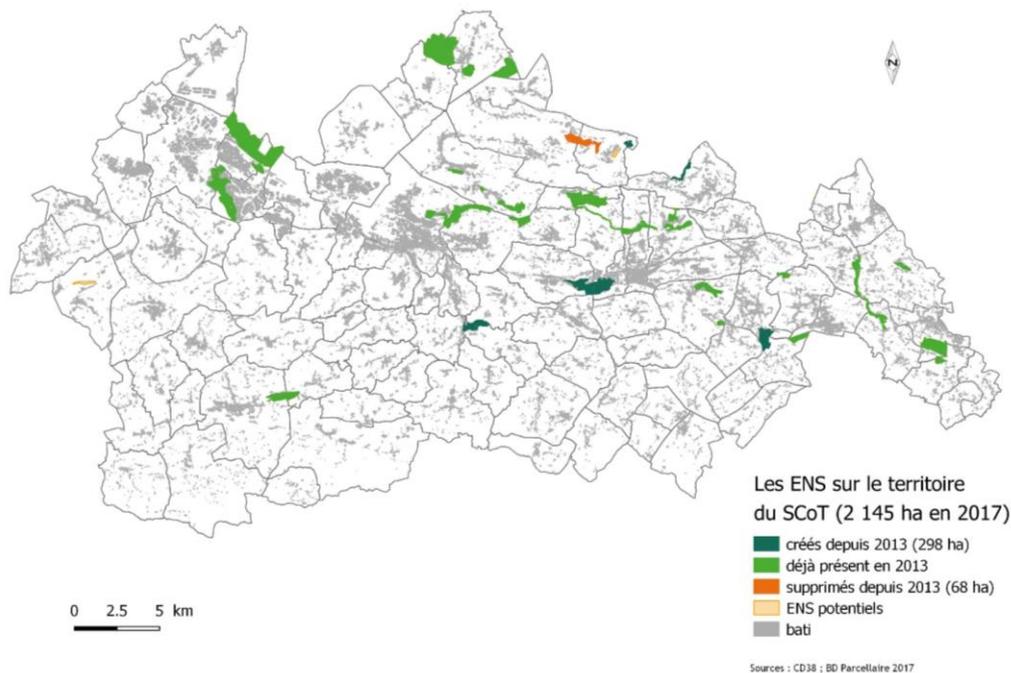
Si la superficie globale varie peu sur l'ensemble du territoire du SCoT (51,3% du territoire), l'évolution par commune montre quelques différences.

Néanmoins, une large majorité des communes maintient ou augmente sa SAU (49 communes ont une évolution strictement positive).

Axe 2 Soutenir l'activité agricole, préserver l'environnement et le cadre de vie des habitants

Ind. 10 : Evolution des espaces naturels et protection des espaces de biodiversité

> *Préserver et maintenir durablement les espaces naturels et les espaces de biodiversité*



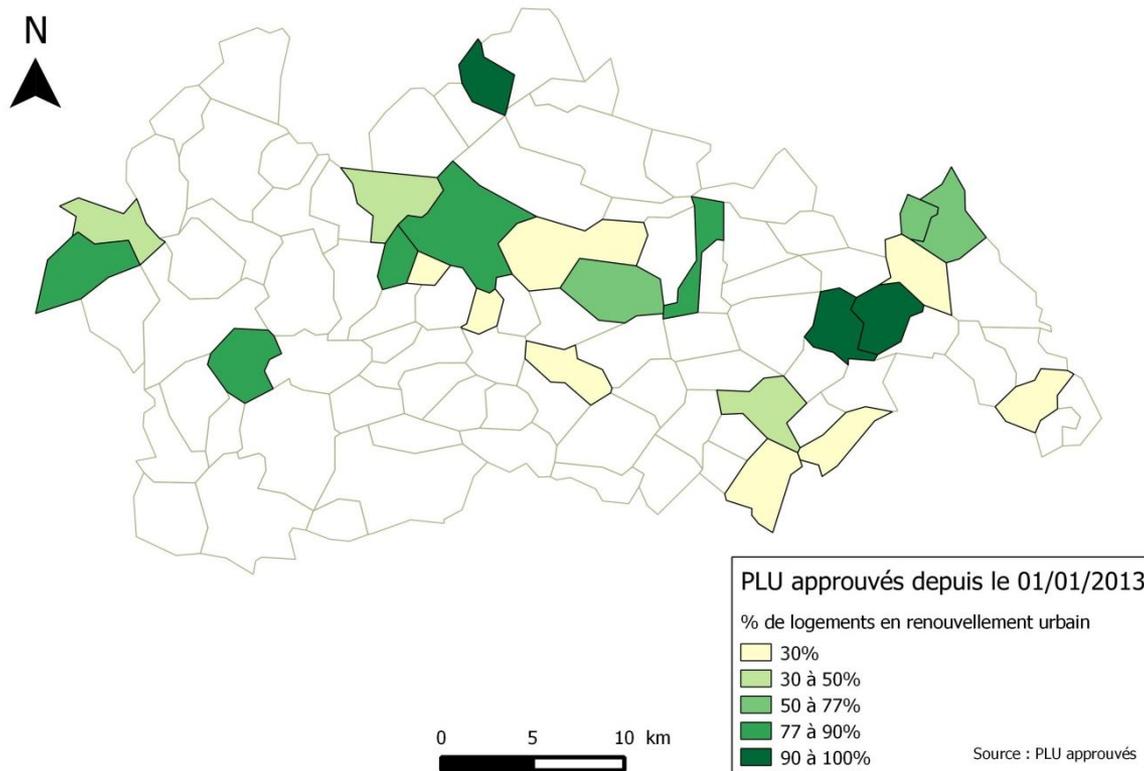
Les ENS sur le territoire du SCoT représentent plus de 2000 hectares et s'ils sont situés à proximité des espaces urbanisés, ils ne le sont que très peu.

298 ha ont été créés depuis 2013 contre 68 ha supprimés.

Axe 2 Soutenir l'activité agricole, préserver l'environnement et le cadre de vie des habitants

Ind. 11 : Part des logements construits en réinvestissement urbain

> *Optimiser le foncier des centres et les « dents creuses »*



Le seuil minimum de 30% (45% dans les villes-centres) fixé par le SCoT est systématiquement atteint. De plus, les taux de production en renouvellement urbain de plusieurs communes dépassent largement l'objectif du SCoT.

Les divergences entre communes s'expliquent notamment par des disponibilités foncières plus ou moins importantes au sein du tissu bâti préexistant.

Axe 2 Soutenir l'activité agricole, préserver l'environnement et le cadre de vie des habitants

Ind. 12 : Nombre de corridors faisant l'objet de mesures de protection et observation des corridors à enjeux

> Assurer les continuités écologiques

Le DOG définit 9 corridors stratégiques à préserver et/ou à restaurer.

Depuis le 01/01/13, quatre communes concernées par ces corridors ont révisé leur PLU et les ont pris en compte :

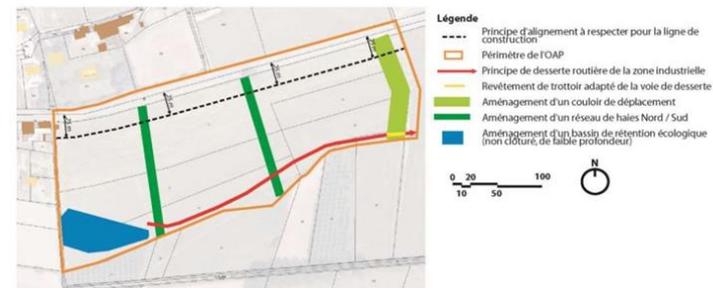
Niveau 1 : zonage A/N sans prescriptions particulières

Niveau 2 : zonage et/ou règlement spécifique destiné à préserver le corridor

- Cessieu (Niveau 2)
- L'Isle d'Abeau (Niveau 2)
- Ruy-Montceau (Niveau 2)
- Meyrié (Niveau 1)

ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION N°3 : LES MESURES ENVIRONNEMENTALES RELATIVES A L'AMENAGEMENT DE LA SECONDE TRANCHE D'UNE ZONE D'ACTIVITES

SCHEMA GLOBAL



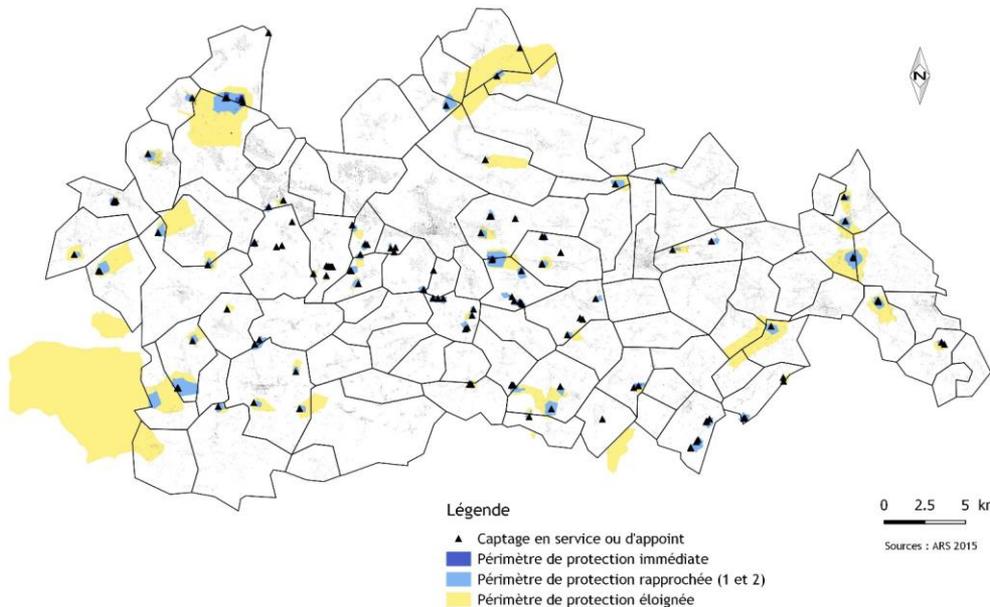
Les diagnostics environnementaux ont permis d'affiner les corridors à l'échelle des PLU (1/5000). Afin de préserver ces espaces à enjeux, des outils spécifiques ont été inscrits dans les règlements écrits et graphiques (préservation réseau haies, encadrement de la hauteur des clôtures en zone A...). Certaines communes ont également mobilisées les Orientations d'Aménagement et de Programmation (ex : PLU de Cessieu)

Axe 2 Soutenir l'activité agricole, préserver l'environnement et le cadre de vie des habitants

Ind. 13 : Prise en compte des périmètres de protection de captages AEP

> *Préserver la qualité et la ressource en eau*

Les captages d'eau potable et leurs périmètres de protection sur le territoire du SCoT



Les périmètres de captage sont bien pris en compte dans les nouveaux documents d'urbanisme, notamment via les plans de servitudes.

Axe 2 Soutenir l'activité agricole, préserver l'environnement et le cadre de vie des habitants

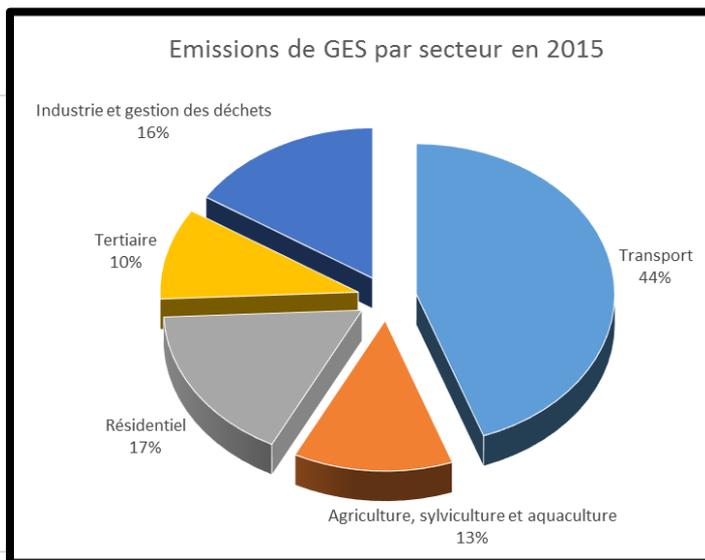
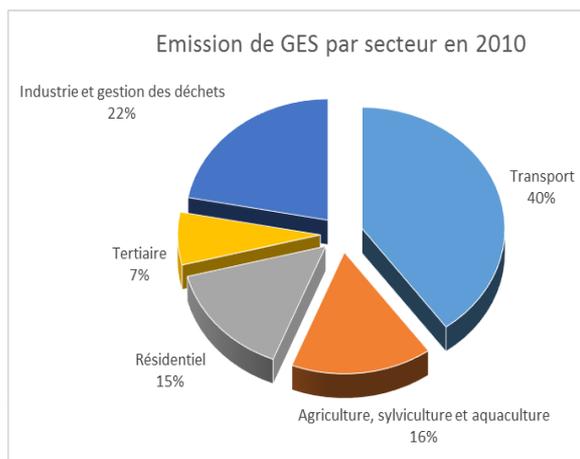
Ind. 14 : Evolution de la qualité des eaux superficielles et souterraines

> *Préserver la qualité et la ressource en eau*

Le dernier diagnostic date de 2015, utilisé pour l'état 0, on y note une amélioration sur les cours d'eau à l'Ouest du territoire ainsi que sur la Bièvre, a contrario de la Bourbre et de certains de ses affluents.

Ind. 15 : Emission de gaz à effet de serre

> *Préserver la qualité de l'air*



Depuis 2010, les parts de l'industrie et gestion des déchets ainsi que celle de l'agriculture ont diminué (respectivement -6 et -3 pts) au profit des transports (+4 pts), du tertiaire (+3 pts) et du résidentiel (+2 pts).

Axe 3

Structurer une offre de déplacement durable en lien avec l'armature urbaine

Axe 3 Structurer une offre de déplacement durable en lien avec l'armature urbaine

Ind. 16 : Fréquentation des trains et TC

> Développer l'accès aux TC

Gare	Voyageurs 2011	Voyageurs 2016	Evolution
St Quentin Fallavier	152 573	189 008	+ 23.9 %
La Verpillière	668 241	723 477	+ 8.3 %
L'Isle d'Abeau	258 429	194 189	- 24.9 %
Bourgoin-Jallieu	1 328 127	1 811 113	+ 36.4 %
Cessieu	12 835	28 448	+ 121.6 %
La Tour du Pin	743 303	827 746	+ 11.4 %
St André le Gaz	132 038	126 623	- 4.1 %
Virieu	17 051	15 322	- 10.1 %
Les Abrets	3 976	3 877	- 2.5 %
Pont de Beauvoisin	176 940	171 491	- 3.1 %
	3,5 millions	4,1 millions	+17 %

Sources : SNCF Open-Data

Les gares de Bourgoin-Jallieu, La Tour-du-Pin et la Verpillière se distinguent toujours par leur fréquentation, notamment Bourgoin-Jallieu avec plus de 1,8 millions de voyageurs en 2016.

Sur le territoire, on remarque aussi une augmentation des voyageurs dans les gares de l'ouest du territoire alors que les gares de l'est, plus petites, voient leur nombre de voyageurs diminuer.

Ces évolutions sont probablement dues au cadencement mis en place (études SNCF en cours).

Axe 3 Structurer une offre de déplacement durable en lien avec l'armature urbaine

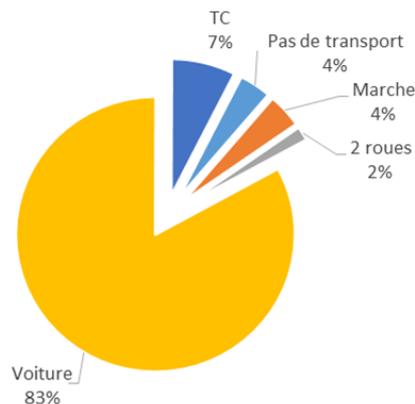
Ind. 17 : Mobilité - mode et flux de déplacements

> Développer les alternatives à la voiture individuelle

Analyse issue de l'EMD 2015 sur le secteur « Nord-Isère » qui inclus le SCoT BRD, dont plusieurs sous-secteurs (CAPI notamment).

Les échanges de la CAPI, polarisés par Bourgoin-Jallieu, avec les autres secteurs du NI se font à plus de 87% en voiture mais le taux d'occupation des véhicules est en progrès (71% des trajets en voiture sont faits par des conducteurs seuls à bord).

15% des habitants de la CAPI déclarent covoiturer au moins deux fois par semaine
Cette proportion est moindre hors de la CAPI (11%).



Analyse des données INSEE en cours sur les modes de transport notamment des actifs mais comme dans l'EMD, on voit que l'utilisation de la voiture est largement majoritaire.

Axe 3 Structurer une offre de déplacement durable en lien avec l'armature urbaine

Ind. 18 : Localisation de parking-relais et parking-covoiturage, linéaire de pistes cyclables matérialisées

> *Développer les alternatives à la voiture individuelle*

Depuis 2013, l'Agence de Mobilité a procédé à la signalisation de parkings de covoiturage, en concertation avec les communes. Dans le cadre de l'élaboration de son schéma de développement du covoiturage, l'Agence de mobilité a procédé à un état des lieux des aires de covoiturage. Plusieurs sites (entre 3 et 10 places) ont été signalés comme parkings de covoiturage sur des espaces de stationnement existants.

Avec les 7 aires aménagées par la CAPI, le territoire du SCoT Nord-Isère compte aujourd'hui 21 aires au total, dont les localisations convergent avec celles fléchées par le SCoT.

Axe 4

Valoriser l'économie du Nord-Isère et
développer l'emploi

Axe 4 Valoriser l'économie du Nord-Isère et développer l'emploi

Ind. 19 : Evolution des emplois locaux et taux d'emploi sur place

> *Soutenir l'économie locale et développer l'offre d'emploi dans les pôles de bassin de vie*

	2012		
	Nb actif	Nb emploi LT	Taux emploi / actif
Village	33 352	13 648	0.35
Bourg-Relais	8 861	4 801	0.59
Ville-Relais	6 894	5 824	0.86
Commune périurbaine	10 025	6 787	0.68
Ville-Centre	39 862	44 421	1.42
SCoT	98 994	75 481	0.51

	2017		
	Nb actif	Nb emploi LT	Taux emploi / actif
Village	36 456	13 843	0.33
Bourg-Relais	9 639	5 155	0.56
Ville-Relais	7 308	5 887	0.82
Commune périurbaine	10 555	7 288	0.69
Ville-Centre	40 724	44 938	1.40
SCoT	104 682	77 111	0.49

Le nombre d'emploi au lieu de travail (LT) étant inférieur au nombre d'actif, le ratio est donc inférieur à 1 sauf dans les villes-centres.

Axe 4 Valoriser l'économie du Nord-Isère et développer l'emploi

Ind. 20 : Répartition géographique et surfaces des locaux construits

> *Valoriser l'épine dorsale du développement*

> *Adapter les espaces d'activités aux besoins des entreprises*

Répartition des surfaces des locaux commencés (données SIT@DEL 2015)

	Répartition 2006 / 2012	Répartition 2013 / 2015
Villes-Centres	46 %	61%
Communes périurbaines	11,5%	7%
Villes-Relais	3%	2%
Bourgs-Relais	16,5%	9%
Villages	23%	21%

Il faut prendre ces chiffres avec précaution car l'on compare deux séries de temps différentes.

On note cependant que les villes-centres concentrent la majorité des constructions commencées (54% y sont destinées aux entrepôts).

Axe 4 Valoriser l'économie du Nord-Isère et développer l'emploi

Ind. 21 : Evolution des établissements actifs et des emplois salariés

> *Soutenir l'économie locale et développer l'offre d'emploi dans les pôles de bassin de vie*

	2013		2017		Evolution 2013-2017	
	Etablissements actifs	Salariés	Etablissements actifs	Salariés	Etablissements	Salariés
Pôles urbains	4 403	29 121	5159	31 471	+17%	+8%
Hors poles urbains	3 513	13 416	4 193	14 942	+19%	+11%
TOTAL	7 916	42 537	9 352	46 413	+18%	+9%

Les pôles urbains (villes-centres et communes périurbaines) concentrent toujours la majorité des établissements et des salariés (respectivement 55% et 68%, chiffres CCI 2017).

Axe 4 Valoriser l'économie du Nord-Isère et développer l'emploi

Ind. 22 : Localisation des nouveaux commerces de plus de 1000m²

> *Développer une offre commerciale à proximité des habitants*

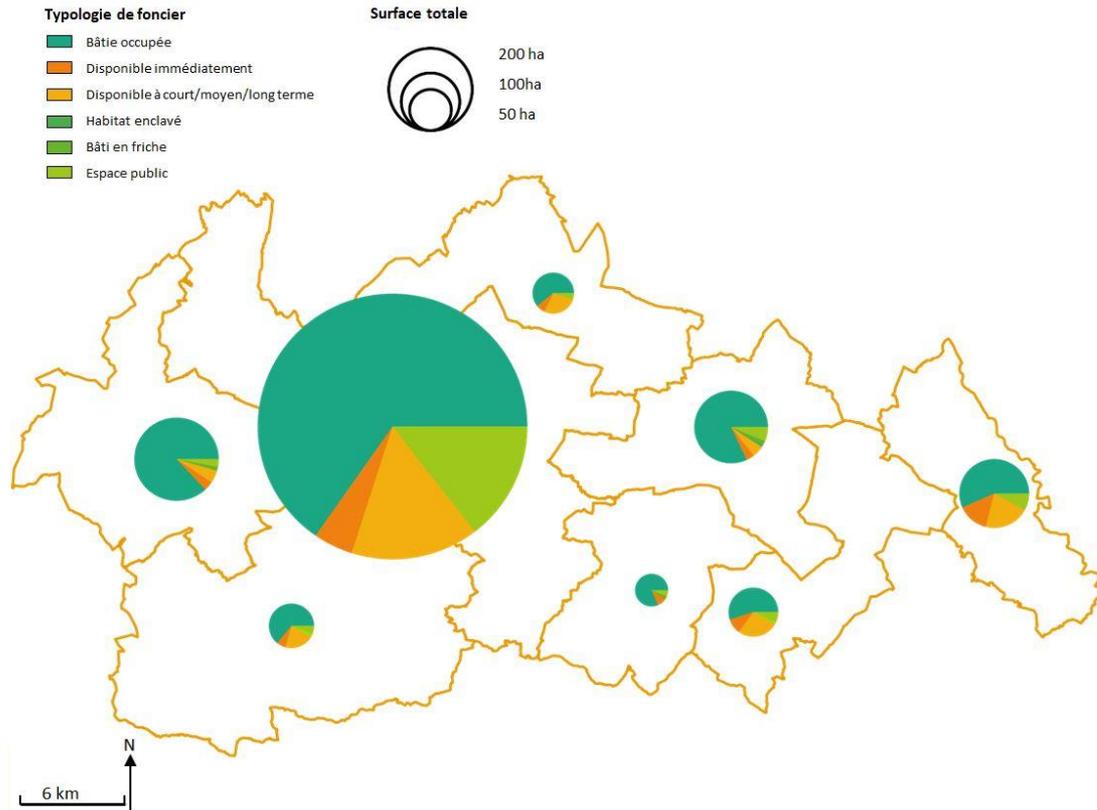
Depuis le 1^{er} janvier 2013, 28 301 m² de surface commerciale ont été autorisées en CDAC concernant les villes-centres et les communes périurbaines.

56% de ces extensions commerciales concernent les centralités urbaines soit 15 990 m² cependant 42% situés sur le secteur Saint-Hubert à l'Isle D'Abeau.

Axe 4 Valoriser l'économie du Nord-Isère et développer l'emploi

Ind. 23 : Emprise foncière dans les zones d'activités économiques et commerciales

> Optimiser les espaces d'activités



Le SCoT a mis en place un Atlas des ZAE élaboré en novembre 2015.

Il permet de localiser le foncier disponible et permettra, au gré des mises à jour, d'effectuer un suivi.

Délibération à prendre en CS du 7 février

Qui vise à conforter les objectifs la révision du SCoT en cours

Article L143-28 code de l'urbanisme

*Six ans au plus après la délibération portant approbation du schéma de cohérence territoriale, ..., le SM procède à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace, d'implantations commerciales et, en zone de montagne, de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'unités touristiques nouvelles structurantes **et délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète.***

Cette analyse est communiquée au public et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, mentionnée à l'article L. 104-6. A défaut d'une telle délibération, le schéma de cohérence territoriale est caduc.

MERCI DE VOTRE ATTENTION